

inFO *militante*

N° 3347 du 22 septembre au 5 octobre 2021

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

5

OCTOBRE

Ensemble, on y va !

© GILLES ROLLE/REA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

- Pour une vraie « reprise », le progrès social doit prendre sa place
- Plan d'investissement : le futur nouvel outil de réindustrialisation?
- Budget 2022 : les réformes structurelles, clef de voûte de la réduction des dépenses?
- Branches : glaçant recul sur le rattrapage des bas de grilles conventionnelles.
- Fonction publique : la conférence sur les perspectives salariales devra ouvrir des négociations.
- Revenu d'engagement pour les jeunes : FO exige des moyens suffisants.
- Retraités : un pouvoir d'achat en recul continu.
- Face à la précarité qui augmente...

//// DROIT (page 9)

- Le représentant syndical au CSE.

//// AFFICHES (pages 11 à 14)

- 5 octobre : les revendications s'affichent.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- COP26 : pour FO, le lien entre social et environnemental est indispensable.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- PACA : le statut des cheminots torpillé par l'ouverture à la concurrence.
- Action sociale : FO dénonce la fusion forcée des accords CHRS et CCN 66.
- UD FO : à la rencontre des nouveaux secrétaires généraux.
- Élections professionnelles : FO marque des points dans les emplois de la famille.
- Trois questions à Véronique Delaitre, secrétaire du Syndicat national FO des emplois de la famille.

//// CONSO (page 21)

- Vente et location en ligne : gare aux arnaques.

//// HISTOIRE (page 22)

- Il y a quarante ans, l'abolition de la peine de mort.

//// PORTRAIT (page 23)

- Grégory Joron, nouveau secrétaire général d'Unité SGP Police-FO, « pour la protection et la reconnaissance des policiers ».

DR



p. 11 à 14

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : M. Carlus, C. Chiclet, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal septembre 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



C'EST PARTI !

Les congrès et les meetings syndicaux s'enchaînent en cette rentrée. Le secrétaire général, les secrétaires confédéraux sont amenés à y prendre part. C'est l'occasion de passer le message : « *En visite à Marseille auprès des adhérents du département des Bouches-du-Rhône, le secrétaire du syndicat FO a confirmé l'appel à manifester et à faire grève le 5 octobre* », titrait le quotidien local *La Provence* le 13 septembre; « *FO en ordre de marche* », disait la semaine précédente *L'Écho Républicain*, à l'occasion du congrès des syndicats FO du département de l'Eure-et-Loir le 10 septembre; à Troyes, le 17 septembre, le congrès se concluait « *avec un appel vibrant à la mobilisation pour la grève et les manifestations programmées le 5 octobre prochain* », reprenait cette fois *L'Est Éclair*; le journal *Sud-Ouest* annonçait le meeting du 24 septembre à Mont-de-Marsan, dans les Landes, programmé « *dans le cadre de la mobilisation pour la grève nationale du 5 octobre* »... même chose à Cherbourg lors du congrès de l'UD de la Manche, à Niort, dans les Deux-Sèvres, pour un meeting de rentrée, à Yvetot en Seine-Maritime et à Poissy dans les Yvelines, là encore pour les congrès des syndicats au niveau départemental, à Perpignan dans les Pyrénées-Orientales et à Gap dans les Hautes-Alpes. Sans compter les réunions et assemblées générales qui peuvent être organisées à l'initiative des syndicats et fédérations, comme le 21 septembre lors de la réunion nationale des USM (Unions des syndicats de la Métallurgie). Nous avons eu à expliquer, notamment aux journalistes : non, il ne s'agit pas de la journée de manif rituelle de rentrée sociale. Ce n'est pas la pratique de FO. Il s'agit de donner un signal d'avertissement, haut et fort !

**Pour donner
un signal haut
et fort le 5 octobre**

Encore une fois parce que nous sommes déterminés contre le retour, sous une forme ou une autre, d'une réforme des retraites dont tout un chacun a compris désormais qu'il s'agit de conduire à retarder l'âge de départ, déjà bien trop lointain, notamment pour les jeunes, les femmes des générations actuelles et à venir. Parce que nous nous opposons résolument à la réforme de l'Assurance chômage. Parce qu'il nous faut nous lever pour le service public ! Et aujourd'hui, il y a urgence sur les salaires et les pensions ! Parce que le sujet est devenu central, nous nous tournons autant vers le gouvernement que vers

les employeurs. Quand nous avons rencontré le Premier ministre, le 1^{er} septembre, nous l'avons invité à prendre les devants sur une augmentation du Smic parce que l'indice de référence approchait des 2%, déclenchant automatiquement

sa revalorisation. Il ne l'a pas fait, il s'en est tenu à l'augmentation réglementaire, qui n'est que le rattrapage de l'inflation que subissent les salariés au Smic. Or, c'est dans les semaines et mois qui viennent, cet hiver, que le coût de l'énergie, l'augmentation des prix de l'alimentation vont taper dans le porte-monnaie. Le chèque énergie pour les plus démunis ne suffira pas. Quant aux employeurs, on le sait, si nous ne montons pas la voix, les négociations de salaires sont plus difficiles dans les branches et les entreprises. Cela vaut aussi quand l'État est l'employeur pour les fonctionnaires.

Augmenter les salaires et les pensions, c'est plus largement une question de justice sociale. C'est autant de moins qui s'évaporeront dans la spéculation financière, les dividendes versés aux actionnaires. C'est aussi essentiel pour assurer le financement de la Sécurité sociale – santé, retraites, Assurance chômage !

Alors c'est parti, et ça va continuer, vers le 5 octobre !

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour une vraie « reprise », le pro

Le gouvernement met l'accent sur la reprise, mais celle-ci profitera-t-elle à tous? Alors que les moyens alloués aux politiques publiques pour 2022 seront bientôt détaillés, l'exécutif établit d'ores et déjà un lien entre la recherche d'économies sur les dépenses et la poursuite de réformes structurelles, telle celle de l'Assurance chômage. Pour FO, que les travailleurs payent doublement la crise est inconcevable. Il y a nécessité en revanche à rompre avec le monde d'avant et à s'engager dans des mesures de progrès social, qui plus est bénéfique à l'économie. Cela passe notamment par une augmentation des salaires, des pensions et des allocations. Si pour l'instant, gouvernement et patronat restent sourds, la grève interprofessionnelle du 5 octobre leur rappellera ces revendications.

Budget 2022 : les réformes de la réduction des dépenses

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 est présenté le 22 septembre (celui de la Sécurité sociale le 6 octobre). Mais d'ores et déjà, le PLF s'annonce parcellaire. Il ne prend pas en compte le plan d'investissement ainsi que le revenu d'engagement pour les jeunes, non dévoilés encore, dans l'évolution des dépenses annoncée en juillet : +10,8 milliards d'euros, indiquait Bercy, dont la moitié pour les mesures de sou-

ten, notamment aux entreprises, liées à la crise, tels les prêts garantis par l'État, ainsi que la poursuite du plan de relance. Alors que le gouvernement, qui compte sur une croissance à 4% l'an prochain, semble vouloir poursuivre des réformes fiscales, telles que la suppression de la taxe d'habitation ou encore la baisse de l'impôt sur les sociétés, l'estimation du déficit public est revue à 5% du PIB en 2022. Le gouvernement précise que ce

Plan d'investissement : le futur nouvel outil de réindustrialisation?

Annoncé le 12 juillet dernier, le plan d'investissement doit permettre, selon l'exécutif, de « bâtir la France de 2030 ». La même mission était confiée au plan de relance et avant lui, en 2017, un grand plan d'investissement (57 milliards d'euros) 2018-2022 consacrait plus de 33 milliards à la transition écologique, à la compétitivité et à l'innovation. Le nouveau plan, dont la présentation a été repoussée à octobre, disposerait lui *a priori* de 20 à 30 milliards d'euros de crédits sur cinq ans. Par ce biais, le gouvernement se fait fort de « mettre fin à la capitulation industrielle des trente dernières années », et de « retrouver notre indépendance industrielle et technologique », en dopant l'investissement dans différents secteurs d'activité, « stratégiques et d'avenir », et en pratiquant la réindustrialisation. Le plan, qui vise la compétitivité, devrait aussi créer de l'emploi, assure encore le gouvernement.

Les demandes de FO et de longue date...

Les filières industrielles d'avenir seraient l'hydrogène vert, les biotechnologies, l'intelligence artificielle et le numérique, la décarbonation de l'industrie... ou encore celle des semi-conducteurs, victimes actuellement d'une pénurie mondiale qui pèse sur la production, l'emploi et les salaires sur le territoire national. Au-delà de la mondialisation, « cette pénurie confirme également l'impasse des choix précédents en matière de politique industrielle », pointe Nathalie Homand, secrétaire confédérale chargée de l'économie et de la fiscalité, rappelant que « FO, au sein du Conseil national de l'industrie, a tenté d'attirer l'attention de longue date sur cette situation », et demandé « la mise en place d'une stratégie industrielle pilotée et planifiée ». Quant à la transition énergétique, « pour être juste, elle ne doit pas se conduire au détriment de l'emploi », martèle la confédération depuis des mois.

Valérie Forgeront

Le grès social doit prendre sa place dans les mesures structurelles, clef de voûte des politiques publiques?

ne sera pas « *open bar* », tandis que la Cour des comptes le presse de trouver des « *économies équivalentes* [au montant des dépenses, NDLR] ». Le gouvernement compte notamment sur des réformes structurelles. « *Nous mettons en œuvre plusieurs réformes, notamment celle de l'Assurance chômage* », déclarait ainsi Olivier Dussopt le 15 juillet devant l'Assemblée.

La crainte d'une poursuite de l'austérité pour les services publics

Si des secteurs ministériels sont annoncés prioritaires en 2022 (Intérieur, Défense, Justice et Éducation nationale/Recherche), tout est relatif. À l'Éducation nationale par exemple, l'enveloppe supplémentaire prend en compte le plan dit de revalorisation, limité et qui ne concerne pas tous les agents. « *Le compte n'y est pas* », c'est un « *saupoudrage de primes* », estime la



Bercy, ministère de l'Économie et des Finances.

FNEC FP-FO. De son côté, la FEETS-FO fustigeait cet été « *la cure d'austérité imposée depuis désormais quinze ans au pôle ministériel Écologie/Transports/Logement/Mer. Rien que sur la dernière mandature, le bilan des transferts et suppressions de postes au niveau ministériel est édifiant : 5% d'effectifs perdus en 2020, 10% d'ici à 2022, 20%*

depuis 2015! ». Le gouvernement a indiqué que le prochain budget 2022 serait celui d'un « *retour à la normale* ». Une évocation masquée du monde d'avant qui ne rassure pas vraiment quant aux moyens qui seront alloués aux services publics.

Valérie Forgeront

Revenu d'engagement pour les jeunes : FO exige des moyens suffisants

Le nouveau dispositif d'aide pour les 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation devrait être présenté par l'exécutif le 23 septembre selon Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Cette annonce se ferait à l'issue d'une rencontre multilatérale entre les interlocuteurs sociaux et la ministre du Travail.

Ce « *revenu d'engagement* », dont les contours restent à arbitrer, viendra en complément de la garantie jeunes. Mis en œuvre par les missions locales et Pôle emploi, il prendrait la forme d'un contrat

passé pour dix-huit mois maximum. Le jeune, en échange de son engagement, recevrait un accompagnement vers l'emploi et pourrait percevoir jusqu'à 500 euros par mois, sous conditions de ressources.

Les 16-25 ans précarisés par la crise

« *C'est bien de s'occuper de ces jeunes, mais à condition d'y mettre les moyens financiers et humains* », insiste Béatrice Clicq, secrétaire confédérale FO chargée des jeunes. Et à propos de ce dispositif,

elle pointe également la difficulté d'informer des jeunes qui ne sont plus inscrits nulle part.

Ce « *revenu d'engagement* » intégrera le plan « *1 jeune, 1 solution* », lancé à l'été 2020 pour venir en aide aux 16-25 ans précarisés par la crise sanitaire. Il comprend des aides à l'embauche (apprentis, CDI, CDD), des places en formation, des offres de jobs étudiants... Ce plan aurait déjà bénéficié à près de 3 millions de jeunes, selon un premier bilan dressé récemment par l'exécutif.

Clarisse Josselin

Pour une vraie « reprise », le prog

Fonction publique : la conférence sur les perspectives salariales devra ouvrir des négociations

Le 6 juillet dernier, la ministre de la Fonction publique annonçait aux organisations du secteur le maintien du gel du point d'indice. FO-Fonction publique fustigeait la poursuite d'une

politique menant à des pertes de pouvoir d'achat (20% depuis 2000), de même que les mesures annoncées pour la seule catégorie C, bien loin d'une revalorisation des grilles indiciaires et des carrières.

Pour l'instant, « rien sur la table »

Était aussi annoncée une conférence sur les perspectives salariales. On sait depuis qu'elle sera articulée en quatre thèmes (égalité professionnelle, attractivité de l'emploi public, carrières, contractuels) et ponctuée de quatre réunions (21 septembre, 22 octobre, 25 novembre, 16 décembre). Mais pour l'instant « il n'y a rien sur la table », notamment en termes budgétaires, s'insurge Christian Grolier pour FO-Fonction publique, qui vient d'adresser un courrier à la ministre. Sur le point d'indice, les carrières et les grilles, notamment, « l'ouverture de réelles négociations dès les premières réunions de travail est indispensable ». Sans cela cette conférence, qui nécessite davantage de « clarté » sur son contenu, « n'aurait pas de sens ».

Valérie Forgeront



Branches : glaçant recul sur le rattrapage des bas de grilles conventionnelles

Voilà que le gouvernement hausse le ton face aux branches professionnelles, notamment celles des hôtels-café-restaurants et de l'industrie agroalimentaire, dont les minima sont inférieurs au Smic. « Ce n'est clairement pas normal », a jugé la ministre du Travail le 19 septembre. Un constat que l'exécutif n'a pourtant pas voulu faire lui-même puisqu'il s'en tiendra, le 1^{er} octobre, à la stricte formule de revalorisation automatique du Smic en raison de l'inflation, donc sans coup de pouce ! « Il est hypocrite de demander aux branches de faire le boulot, alors que le gouvernement ne peut contraindre le patronat à signer des accords sur les

minima de branche », martèle Karen Gournay, secrétaire confédérale au secteur de la négociation collective, qui dénonce « une opération de communication », et « les réticences manifestes du patronat à se saisir du sujet ».

« En juillet, 45 branches avaient au moins un coefficient inférieur au Smic »

Elles sont criantes dans les quinze branches employant des travailleurs de la « deuxième ligne », appelées à agir depuis mi-2020. Seules la propreté et la

prévention-sécurité ont conclu un accord portant sur les minima conventionnels. Les secteurs du transport routier de marchandises et des déchets ont démarré des discussions sur la revalorisation des métiers sans qu'elles portent sur les minima. Plus largement, le bilan de la négociation collective montre un glaçant recul sur le rattrapage des bas de grilles conventionnelles : 37 branches n'étaient pas en conformité avec le Smic fin 2020, contre 22 en 2019 ! « En juillet, 45 branches (27% du total) avaient au moins un coefficient inférieur au Smic. Soit 3,3 millions de salariés », précise Karen Gournay.

Élie Hiesse

grès social doit prendre sa place

Retraités : un pouvoir d'achat en recul continu

Ils seront dans la rue le 1^{er} octobre pour exiger les moyens de « *bien vivre [leur] retraite* ». Après avoir payé un lourd tribut à la pandémie, les retraités (16,7 millions de personnes) subissent de plein fouet la hausse des prix, alors que leur pouvoir d'achat n'a cessé de reculer, entre les revalorisations minimalistes des pensions et la hausse des prélèvements sociaux, d'abord de la CSG. La dernière étude des ministères sociaux le confirme : « *De 2009 à 2019, le pouvoir d'achat des pensions de la plupart des régimes de base et complémentaire diminue de 0,4% en moyenne par an.* » Depuis ? Le compte n'y est toujours pas.

La demande d'une hausse des pensions de 100 euros par mois

En recul, la pension moyenne des retraités résidant en France (tous régimes confondus) s'élève à 1393 euros net par mois. Et, rappelle l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO), « *un retraité sur trois n'a pas 1000 euros brut par mois, et quatre retraités sur dix survivent avec le minimum de pension* ». La promesse de l'exécutif d'une « *pension minimum à*



1000 euros » ne changera pas leur quotidien : le projet concernerait les nouveaux retraités ayant fait une carrière complète. Pis, en additionnant régimes de base et complémentaire, on s'approche déjà de ce montant, modeste. Évaluant la perte de pouvoir d'achat des

retraités à 20% en douze ans, l'UCR-FO et l'UFR-FO (Union des fonctionnaires retraités) revendiquent une hausse de 100 euros par mois et l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

Élie Hiesse

Face à la précarité qui augmente...

Le constat dressé par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), dans son rapport remis à Matignon en mai dernier, est sans appel : dans l'Hexagone la pauvreté a été exacerbée par la pandémie. Selon le quinzième baromètre Ipsos/Secours populaire, portant sur l'année 2021, 55% des interrogés déclarent

connaître dans leur entourage familial ou amical une personne pauvre. Autre élément révélateur : le nombre de demandeurs du RSA a augmenté de 4,8% en une année et le nombre d'allocataires dépasse le million.

...Des réponses malheureuses

Dans le cadre de l'examen du projet de loi 3DS, les sénateurs ont cependant voté cet été un

durcissement du contrôle de ces allocataires, pauvres, et adopté le principe du conditionnement de l'octroi du RSA non plus aux seules ressources mais au patrimoine. Le projet de loi sera en débat devant l'Assemblée en décembre. Le gouvernement, attendant deux rapports sur le sujet, a quant à lui décidé cet été de reporter à 2022 la mise en place du chèque alimentaire, mesure visant à permettre aux foyers

les plus pauvres d'acheter des produits locaux et durables. À noter que selon le Secours populaire, un Français sur cinq saute un repas faute d'argent et l'on compte 8 millions de personnes (12% de la population) ayant recours à l'aide alimentaire pour se nourrir. Le plus souvent, les aliments consommés sont de piètre qualité nutritionnelle relevait un rapport de l'IGAS en 2019.

Chloé Bouvier

FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI





Le représentant syndical au CSE

Si le délégué syndical est de droit représentant syndical au CSE, le représentant syndical n'est pas de droit au CSE!

Dans une affaire soumise à la Cour de cassation, un syndicat représentatif avait, dans une entreprise de moins de cinquante salariés, désigné un salarié non élu représentant syndical au CSE.

Le tribunal avait approuvé la désignation aux différents motifs que, si dans les entreprises de moins de cinquante salariés un syndicat représentatif peut désigner un élu en tant que délégué syndical, il ne peut toutefois y avoir de cumul de mandat d'élu et de représentant syndical, le représentant syndical ne peut pas être choisi parmi les élus et doit donc être choisi parmi les autres salariés non élus.

C'était sans compter sur l'interprétation des textes par la Cour de cassation qui, dans son arrêt du 8 septembre 2021 (n° 20-13694), casse le jugement et annule la désignation sur plusieurs fondements :

- le législateur n'a prévu la possibilité de désigner un représentant syndical au CSE distinct du délégué syndical

que dans les entreprises de plus de trois cents salariés;
- dans les entreprises de moins de cinquante salariés, dans lesquelles la désignation d'un délégué syndical, en application des dispositions de droit commun de l'article L 2143-3 du Code du travail, est exclue, les dispositions de l'article L 2143-2 ne sont pas applicables.

Il en résulte que la désignation dérogatoire, maintenue par le législateur, d'un membre de l'institution représentative du personnel, prévue dans les entreprises de moins de cinquante salariés, comme délégué syndical, sans crédit d'heures de délégation supplémentaire, en application des dispositions de l'article L 2143-6 du même code, n'a pas pour conséquence de rendre applicable la possibilité de désigner un représentant syndical auprès du comité social et économique des entreprises de moins de cinquante salariés.

À trop vouloir décortiquer les textes, on peut se retrouver avec une coquille vide!

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2314-2 du Code du travail dispose :

« (...) chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement peut désigner un représentant syndical au comité (...) ».

L'article L 2143-3 du Code du travail dispose :

« Chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement d'au moins cinquante salariés, qui constitue une section syndicale, désigne parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli à titre personnel et dans leur collège au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité social et économique, quel que soit le nombre de votants, dans les limites fixées à l'article L 2143-12, un ou plusieurs délégués syndicaux pour la représenter auprès de l'employeur. »

L'article L 2143-6 du Code du travail dispose :

« Dans les établissements qui emploient moins de cinquante salariés, les syndicats représentatifs dans l'établissement peuvent désigner, pour la durée de son mandat, un membre de la délégation du personnel au comité social et économique comme délégué syndical. »

L'article L 2143-22 du Code du travail dispose :

« Dans les entreprises de moins de trois cents salariés et dans les établissements appartenant à ces entreprises, le délégué syndical est, de droit, représentant syndical au comité social et économique. »

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA

CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFojuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- ☐ 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- ☐ Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFojuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes ? ☐ oui ☐ non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :

FO

RETRAITE, SALAIRES, EMPLOI, SERVICE PUBLIC

5

OCTOBRE

NON !

- > au retour de la réforme des retraites,
- > au recul de l'âge de la retraite,
- > à la baisse du pouvoir d'achat des retraités,
- > à la précarité,
- > à la réforme de l'assurance chômage,
- > au « quoiqu'il en coûte aux salariés et salariées ».

OUI !

- > à l'augmentation générale des salaires et des pensions,
- > à la revalorisation des emplois à bas salaires, à temps partiel,
- > **Pour** l'augmentation du SMIC, du point d'indice dans la Fonction publique et des grilles de salaires,
- > **Pour** le service public, ses moyens et ses effectifs.

AVEC



**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
TOUS ENSEMBLE
FAISONS-NOUS ENTENDRE
POUR GAGNER !**





OCTOBRE

**RETRAITE, SALAIRES,
EMPLOI, SERVICE PUBLIC,
ENSEMBLE POUR GAGNER !**

Retraite et emplois

En 2019 et 2020, des millions de salariés et salariées se sont mobilisés, par la grève et les manifestations, contre le système universel de retraites par points, contre le recul de l'âge de la retraite – nous avons empêché la réforme de voir le jour !

Nous avons eu raison ! Ce n'est pas notre système de retraite par répartition et ses régimes, fondé sur la répartition et la solidarité entre générations, qui crée des inégalités et des difficultés de financement ! Ce sont les difficultés d'accéder à un emploi pérenne à temps plein pour les jeunes, ce sont les emplois à bas salaires, scotchés au SMIC, à temps partiel subi et en CDD à répétition, ce sont les difficultés de garder son emploi pour les seniors auxquels il faut mettre fin !

Le **5 octobre**, jeunes, femmes, hommes, seniors et retraités, ensemble par la grève et les manifestations nous devons à nouveau mettre en garde contre le retour de la réforme des retraites !

Elle nous trouvera à nouveau sur son chemin !

Assurance chômage et emplois

FO s'oppose fermement à la réforme de l'assurance chômage qu'elle estime injuste et inopportune. Ce changement de règles va sanctionner près de 1,2 million de demandeurs d'emploi indemnisés, soit près de la moitié d'entre eux.

FO rappelle encore et toujours que ni la réduction des droits, ni la dégressivité ne résoudront le chômage et la précarité. C'est faire payer aux demandeurs d'emplois et à l'assurance chômage l'échec cumulé des politiques économiques en matière d'emploi et ce, de surcroît, dans un contexte économique extrêmement dégradé lié à la crise sanitaire. Le Gouvernement table sur 2,3 milliards d'euros d'économie pour le régime avec cette « réforme » Cela revient à faire payer la crise aux chômeurs.

Le **5 octobre**, contre cette réforme de l'assurance chômage, pour un vrai travail avec un vrai salaire pour tous et toutes.

Salaires et emplois

Depuis longtemps, et plus encore depuis le début de la crise sanitaire, nous revendiquons que les aides publiques, dont ont bénéficié massivement les entreprises, soient conditionnées au maintien et à la création d'emplois pérennes et au non-versement de dividendes aux actionnaires, contrôlées et sanctionnées.

Le pouvoir d'achat des salariés stagne, celui des retraités baisse, trop de salariés, notamment celles et ceux dits de la deuxième ligne sont confinés au SMIC, à temps partiel, en CDD, sans perspective d'évolution !

Les prix de consommation courante augmentent (électricité, gaz, essence, alimentation), les taxes qui pèsent sur les ménages (TVA, CSG) ne baissent pas !

Les profits des grandes entreprises explosent, l'indice boursier du CAC40 est à des niveaux records, les dividendes versés aux actionnaires retrouvent leurs plus hauts niveaux !

Il faut que ça change, il y a urgence !

Le **5 octobre**, pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour l'augmentation du SMIC et des minima sociaux, pour l'augmentation du point d'indice dans la Fonction publique, des grilles de salaires des conventions collectives, pour la revalorisation des emplois à bas salaires.

Service public et emplois

La crise sanitaire a accentué de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les services publics, dénoncées depuis des années déjà, par FO : manque d'effectifs et de moyens, fermeture de services (bureaux de poste, centre des finances...), le gel des salaires.

Le **5 octobre** pour exiger pour tous les services publics la création des postes et moyens nécessaires à l'accomplissement des missions, dans les hôpitaux et les EHPAD, les écoles, les services de l'Etat et des collectivités territoriales confrontés à des restructurations, pour l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique qui vise une transformation du modèle social et des services publics.

AVEC



**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
TOUS ENSEMBLE, PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
FAISONS-NOUS ENTENDRE POUR GAGNER !**

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr

COP26 : pour FO, le lien entre social et environnemental est indispensable

La 26^e conférence annuelle de l'ONU sur le climat (COP26), visant à trouver des solutions pour contrecarrer les effets du réchauffement climatique, se tiendra du 1^{er} au 12 novembre à Glasgow, en Écosse. FO y portera ses revendications.

Le 9 août dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rendait le premier volet de son très attendu rapport. Conclusion sans appel : le dérèglement climatique se poursuit rapidement à l'échelle mondiale. Un signal d'alerte pour les États à quelques semaines de la COP26. Pour rappel, son objectif est de permettre aux pays de présenter des plans concrets pour réduire de 45% les gaz à effet de serre au cours des dix prochaines années et pour les supprimer totalement d'ici à 2050.

FO s'inscrit et s'engage dans ces enjeux environnementaux mais avec le souci de la protection des emplois, tant au niveau national qu'international. « Nous serons présents au sein de la délégation de



la Confédération syndicale internationale (CSI), rappelle Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale pour le secteur international. *Pour nous, l'objectif principal sera que le lien entre le social et l'environnemental soit assuré.* »

Car une difficulté supplémentaire s'est ajoutée à la copie climatique des États : la pandémie et ses conséquences sur l'économie. Les pays doivent jongler entre plans de relance et budgets consacrés à la cause environnementale.

« Nous devons éviter une crise sociale »

Pour la secrétaire confédérale, l'urgence environnementale doit être conciliée avec la préoccupation sociale. Et « il faut à tout prix que soit maintenu le dialogue avec les partenaires sociaux,

afin de pouvoir discuter des décisions prises par les États et qui pourraient impacter les travailleurs », insiste-t-elle.

À l'échelon national, la priorité est bien sûr aussi d'œuvrer à enrayer la dégradation du climat, « mais ce ne doit pas être à n'importe quel prix », insiste Béatrice Clicq, secrétaire confédérale chargée du développement durable. « Nous devons donner des perspectives positives. Si X emplois disparaissent dans un secteur ou une région, il ne suffit pas de dire qu'ils vont être compensés dans un autre secteur ou région, on ne peut pas déplacer la vie des gens. Nous devons éviter une crise sociale qui pourrait être dramatique. »

Et la secrétaire confédérale d'insister sur la nécessité de mettre en place des politiques publiques pour accompagner les décisions environnementales prises par les gouvernements. « Par

exemple, nous considérons que la politique de la sobriété sur le plan de la consommation n'est pas forcément acceptable, car cela peut impacter l'emploi. Mais nous défendons bien sûr un mode de consommation qui garde un sens pour l'aspect climatique. »

Dans son action vis-à-vis de l'environnement, la France a notamment mis en œuvre une récente loi Climat. Or, celle-ci « constitue une attaque contre les secteurs aérien et automobile, déjà particulièrement touchés par la crise. FO alerte sur les conséquences pour l'emploi et demande que le gouvernement intègre un appui conséquent à ces secteurs dans son plan de relance. Nous savons que le mur environnemental se rapproche, mais il existe des solutions », conclut Béatrice Clicq.

Maud Carlus

PACA : le statut des cheminots torpillé par l'ouverture à la concurrence

La SNCF va perdre l'exploitation de plusieurs lignes dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des trains régionaux. La région PACA a notamment invité les élus à voter en faveur de Transdev fin octobre pour la liaison Marseille-Nice. FO-Cheminots s'alarme des futures conditions de travail du personnel.

C'est un coup de massue pour les cheminots, même s'il n'est pas question pour FO de baisser les bras. La région PACA, première à ouvrir ses rails à la concurrence, va faire le choix

du privé contre l'opérateur historique SNCF. Deux appels d'offres avaient été lancés en 2020. Pour la ligne Marseille-Nice, le 7 septembre, la région a incité les élus à voter en faveur de Transdev le 29 octobre, face à une filiale SNCF et à l'opérateur italien Thello. *« Il y a une volonté de donner au privé la ligne la plus rentable, qui représente 10% du trafic mais 30% des recettes directes »*, dénonce Ali-Jean Boualam, secrétaire régional FO-Cheminots en PACA. L'autre lot, des lignes autour de Nice, ira à SNCF Sud-Azur, filiale du groupe, seule en piste pour exploiter ce réseau moins rentable.

Des actions en préparation

Les changements d'opérateur se feront en 2025, pour un contrat de dix ans. Sur Marseille-Nice, si le choix de Transdev est confirmé il nécessitera le transfert de 166 cheminots, avec priorité au volontariat. Le maintien du statut

devrait être garanti durant quinze mois. Après ce sera le régime Transdev, dont la direction prône déjà la polyvalence à outrance des agents. Sur les lignes autour de Nice également, les cheminots perdront le statut à terme puisqu'un accord devra être négocié avec l'entreprise SNCF Sud-Azur. FO revendique au contraire une mise à disposition du personnel auprès de la filiale en conservant le statut. Le militant FO est d'autant plus en colère que depuis 2018, la SNCF a dégradé les conditions de travail et supprimé des postes au nom de la future ouverture à la concurrence. *« Il n'y a jamais eu autant de burn out »*, dénonce-t-il. *« Non, la direction ne protège personne contre l'arrivée de la concurrence, elle ne fait que l'utiliser pour remettre en cause nos acquis »*, abonde la fédération FO-Cheminots. En PACA, des actions sont en préparation dans le cadre d'une intersyndicale.

Clarisse Josselin

Action sociale : FO dénonce la fusion forcée des accords CHRS et CCN 66

La fédération de l'action sociale FNAS-FO dénonce une attaque des droits des salariés et de la liberté de négocier. Un arrêté ministériel du 5 août 2021 prévoit le rattachement forcé des accords CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) à la convention du 15 mars 1966 (CCN 66). Le ministère du Travail impose cette fusion dans le cadre du chantier de restructuration des branches, malgré l'opposition majoritaire des syndicats représentatifs dans ces deux branches, dont FO. L'harmonisation des textes se fera sur cinq ans, mais les négociations sont d'ores et déjà communes. La FNAS-FO

usera de tous les moyens légaux pour contester les fondements de cette décision.

Le spectre d'une convention collective unique

« Cette fusion pourrait aussi être la première étape vers la convention collective unique pour la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASS) voulue de longue date par la chambre patronale Nexem », alerte Corinne Pette, secrétaire fédérale à la FNAS-FO.

Elle est d'autant plus inquiète que les administrateurs de Nexem ont reçu mandat de dénoncer les conventions collectives existantes dans le secteur si nécessaire. Et dans le cadre du Ségur de la santé, l'accord de méthode Laforcade conditionne également les revalorisations salariales des professionnels non soignants de la BASS à la négociation d'un rapprochement entre les conventions collectives... La FNAS-FO est déterminée à défendre toutes les garanties conventionnelles de tous les salariés concernés.

Clarisse Josselin

UD FO : à la rencontre des nou

UD 65 – Patrick Cazala, « je me suis promis qu’une fois embauché, je me syndiquerai »



DR

À l’âge de 54 ans, Pierre Cazala travaille dans l’aéronautique depuis une trentaine d’années, dont vingt en tant qu’intérimaire. « *Je me suis promis qu’une fois que je serai embauché en tant que titulaire, je me syndiquerai.* » Chose faite lorsqu’il a été recruté en tant que préparateur par la société française Assistance Aéronautique & Aérospatiale à Tarbes, en 2013. Moins d’un an après, il rejoint FO dont il a déjà rencontré les militants dans ses précédentes missions, notamment à Airbus. « *Ce syndicat correspondait à mon ADN : je crois beaucoup en la discussion et aux négociations pour faire avancer les choses.* »

Des premiers mandats à celui de SG

Au sein de FO, Pierre Cazala enchaîne les formations, « *trois en un an* », souligne-t-il. Le militant assume ses premiers mandats, à la CPAM puis aux prud’hommes et au conseil d’administration de la médecine du travail. « *Petit à petit* », il se forme au fonctionnement et aux rouages du syndicat. À la suite du départ en retraite de Gérard Omer, il devient secrétaire général de l’union départementale des Hautes-Pyrénées en mai dernier. « *J’ai rejoint FO il y a seulement sept ans, mais depuis je me suis dit pourquoi pas mener la barque ? C’est un peu dans mon caractère d’être chef d’équipe* », dit en souriant ce rugbyman qui joue au poste de troisième ligne.

Chloé Bouvier

UD 15 – Thierry Couderc, « un nouvel adhérent ne se rend pas forcément compte du champ d’action d’un syndicat »



DR

« **J**e me souviens de nos douze jours de grève chez Lapeyre en 2003. Ça ne s’oublie pas. » Thierry Couderc, 55 ans, a toujours travaillé en tant qu’ouvrier au sein de cette entreprise. Militant syndical, il estime que « *lorsque l’on a reçu beaucoup, c’est normal de donner en retour* », c’est ce qui l’a amené à présenter sa candidature au mandat de secrétaire général de l’union départementale du Cantal. Pour lui, cet échelon est primordial dans l’organisation : « *En étant au plus près du terrain, l’UD fait le lien qui unit chaque syndicat* », estime l’ouvrier qui croit beaucoup en l’exercice syndical au niveau interprofessionnel. Même si cela demande beaucoup de travail et d’investissement afin de connaître et de suivre les dossiers, de rencontrer les travailleurs et de comprendre le fonctionnement des institutions et autorités du territoire, indique-t-il.

L’action par la négociation

Auparavant, Thierry Couderc a occupé divers mandats, notamment en siégeant à la CAF et à Pôle emploi. « *Au fil du temps, j’ai découvert et beaucoup appris. Et d’ailleurs, un nouvel adhérent ne se rend pas forcément compte du champ d’action d’un syndicat.* » Pour lui, l’action passe d’abord par les négociations. C’est d’ailleurs pour participer à celles sur les 35 heures que le militant, âgé de 34 ans à l’époque, avait quitté le seul syndicat présent dans son usine pour créer un syndicat FO en 2003.

Chloé Bouvier

Nouveaux secrétaires généraux

UD 85 – Didier Barreau, « tous les camarades sont investis face à la crise »



© F. BLANC

Une lettre ouverte au Premier ministre après sa visite dans le département pour dénoncer « l'absence de contreparties en termes d'emplois » à l'aide de 100 millions d'euros destinée à la filière locale bois, des mobilisations le 22 juillet et le 15 septembre contre les sanctions dans le cadre de l'obligation vaccinale : l'UD FO de Vendée vit au rythme de l'actualité sociale, motivant des actions syndicales menées sous l'impulsion de son secrétaire général, Didier Barreau, élu en janvier dernier. Lui répond « collectif ». « Tous les camarades de l'UD sont investis face à la crise », rappelle le prothésiste dentaire, décidé à porter haut les revendications FO.

« Ça bout chez les militants! »

Il a découvert FO au sein du laboratoire Beugot de La-Roche-sur-Yon et il a tout de suite adhéré. En 2005, le voilà titulaire au CSE. Devenu DS en 2013, il affronte la restructuration dramatique qu'a entraînée la révolution numérique, avec une chute de 25% des effectifs. Très investi dans le travail de l'UD, il intègre le bureau dès 2015 et, en 2016, il en devient trésorier. Alors que l'UD va déménager le 7 octobre prochain, contrainte par les travaux de réfection de la Bourse du travail, il mène de front l'organisation de la mobilisation du 5 octobre. « Ça bout chez les militants! », commente le SG, dont l'objectif premier est le développement de la syndicalisation.

Élie Hiesse

UD 17 – Catherine Savolon, « l'engagement pour la défense des salariés »



DR

Ne demandez pas à Catherine Savolon, 47 ans, secrétaire générale de l'UD FO de Charente-Maritime depuis mai, d'où vient sa fibre syndicaliste. Elle connaît la date précise : son premier jour, comme comptable, chez un équipementier en cours de restructuration. « J'ai assisté à une réunion entre les syndicats et les directeurs de sites sur les licenciements. J'ai compris que le seul moyen de défendre les salariés, et l'emploi, c'était de s'investir syndicalement », raconte la Lyonnaise d'origine. Lorsqu'elle rejoint la CPAM de La Rochelle, deux ans après, en 2002, suite au démantèlement de l'équipementier, elle prend aussitôt sa carte FO.

Des valeurs de solidarité

Devenue DS, elle relance la section avec brio, jusqu'à obtenir 45% des suffrages aux élections! À la demande de la FEC-FO, elle devient en 2018-2020 coordinatrice régionale des employés et cadres des organismes sociaux de Poitou-Charentes. La nouvelle secrétaire générale connaît l'UD : elle siège dans sa commission exécutive depuis les années 2000, à l'époque « sur ses jours RTT ». Depuis mai, la quadra, issue d'une famille de militaires, agit avec une même détermination. Si les objectifs sont posés (syndicalisation, renforcement juridique), elle s'est pressée de reloger, avant l'été, l'UL de Rochefort. « Les syndicats nous ont aidés. On a vu l'expression des valeurs FO de solidarité », note la SG, tout à l'organisation aujourd'hui du 5 octobre.

Élie Hiesse

Élections professionnelles : FO marque des points dans les emplois de la famille

FO a retrouvé sa représentativité chez les assistantes maternelles à l'issue des dernières élections TPE. Le syndicat progresse également dans le secteur des salariés des particuliers employeurs, bondissant de la quatrième à la deuxième place.

Is sont auxiliaires de vie, femmes de ménage... des centaines de milliers de travailleurs, généralement rémunérés en chèques emploi service et très difficiles à rencontrer. Cela n'a pas empêché FO de voir son audience syndicale progresser auprès des salariés du particulier employeur (SPE) lors des dernières élections TPE, dont les résultats ont été publiés en avril 2021. Avec 16,92% des voix (+2,5 points), le syndicat est arrivé en deuxième place. FO a également retrouvé la représentativité syndicale dans la branche des assistantes maternelles (les « assmats ») avec 10,24% des voix (+3,5 points).

Une nouvelle convention collective

Richard Roze, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, souligne « une belle victoire ». Dans ces deux secteurs, les droits des salariés s'améliorent, notamment sous l'impulsion de FO. Une nouvelle convention collective, rassemblant les deux branches, doit entrer en application au 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son extension.

FO l'a signée en mars 2021. Parmi les avancées elle prévoit la majoration des jours fériés travaillés, crée une prime de départ à la retraite... La rémunération de nuit est améliorée pour les SPE. Pour

« Les demandes d'adhésion sont en hausse »

Trois questions à Véronique Delaitre, secrétaire du Syndicat national FO des emplois de la famille



© F. BLANC

Comment expliquez-vous cette progression de FO auprès des assistantes maternelles ?

On s'est fait connaître en étant très actifs sur les réseaux sociaux pour informer les assistantes maternelles. Elles sont isolées, mais elles sont connectées. Et durant la pandémie de Covid-19 elles étaient en souffrance. Elles ont dû continuer à travailler sans aucune protection alors que les crèches fermaient. Notre page Facebook est passée de 1300 abonnés début 2020 à 24 000 fin 2020. Il y a beaucoup de questions récurrentes, par exemple sur les congés payés ou le licenciement en cas de grossesse. Je fais plusieurs publications par jour, je réponds aux messages. Nous organisons aussi des Facebook live. Je pense que les assistantes maternelles n'imaginaient pas que les centrales syndicales puissent s'occuper d'elles, elles allaient plutôt vers des syndicats sectoriels. Maintenant nous sommes reconnus et les demandes d'adhésion sont en hausse.

Que vous apporte cette représentativité retrouvée ?

Nous sommes vraiment contents. Malgré la perte de représentativité, nous n'avons jamais été écartés des discussions. Comme les négociations se déroulent en interbranche, nous avons continué à être force de proposition pour améliorer les droits des salariés. Mais nous ne pouvions pas signer les accords. C'est désormais de nouveau possible.

Quelle est votre principale revendication ?

La revalorisation salariale ! Depuis plus de quarante ans, le salaire minimum des assistantes maternelles est basé sur 0,280 fois le Smic. C'est à cette condition de revalorisation que nous avons accepté de participer aux travaux de création d'une filière petite enfance avec le gouvernement. C'est d'autant plus urgent qu'elles ont été les oubliées de la crise sanitaire, elles n'ont même pas perçu la prime Covid.

C. J.

les assmats, qui ne bénéficient toujours pas d'une grille des salaires, un minimum conventionnel est créé, fixé actuellement à 2,97 euros l'heure. Le nombre de jours pour enfant malade durant lesquels l'assmat n'est pas rémunérée est

divisé par deux, passant à cinq jours. C'est une amélioration, mais FO revendique toujours le maintien de la rémunération dès le premier jour enfant malade.

Clarisse Josselin

Vente et location en ligne : gare aux arnaques

Difficultés à faire valoir ses droits dans le cadre de commandes effectuées sur les sites de vente en ligne se livrant à la pratique du « dropshipping », difficultés aussi dans le cadre de services de location de produits souscrits en ligne... L'AFOC alerte les consommateurs.

L'AFOC constate le développement d'arnaques dans le secteur de la vente en ligne, au nombre desquelles figure la pratique du « dropshipping ». Celui-ci est une modalité de vente à distance dans laquelle un consommateur passe commande sur le site Internet d'un e-commerçant, lequel transmet la commande directement à un fournisseur.

Le principe de cette pratique, parfaitement légale, consiste à supprimer une étape dans la chaîne commerciale : là où un commerçant, traditionnellement, commande des marchandises à un fournisseur pour ensuite les vendre à un client, le « dropshipper » attend d'effectuer une vente avant de passer commande à son fournisseur et fait livrer les produits directement au client.

En pratique, le terme désigne surtout les boutiques en ligne qui vendent des produits achetés le plus souvent à des

géants de l'export chinois et qui les font livrer directement à des clients partout dans le monde.

Cette pratique récente, bien que légale, a déjà généré de nombreuses plaintes auprès des services de la DGCCRF, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Des loueurs qui méconnaissent leurs obligations

L'AFOC souhaite mettre en garde les consommateurs, qui peuvent rencontrer des difficultés pour obtenir une livraison conforme à leurs attentes ou pour exercer leurs droits tels que définis par l'espace européen : droit de rétractation et de retour notamment, sans oublier les problèmes de droits de douane ou les

difficultés pour bénéficier d'un service après-vente.

Par ailleurs, l'AFOC invite les consommateurs à se montrer attentifs s'agissant des possibilités offertes de location en ligne de deux types de produits : les appareils électroménagers ou électroniques et les vêtements. Ce type de service se répand de plus en plus à la faveur de ce qu'on appelle « l'économie de l'usage », qui tend à privilégier la location sur l'achat.

Quant aux appareils électroménagers ou électroniques, l'enquête menée en 2019 par la DGCCRF a montré que plus d'un tiers des loueurs méconnaissaient leurs obligations en matière de loyauté (information précontractuelle sur la date ou le délai de livraison, modalités de paiement, droit de rétractation ou mode de règlement des litiges, défaut de communication des coordonnées du médiateur de la consommation...), de sécurité des produits et d'exigences environnementales. S'agissant de la location des vêtements, les contrôles opérés auprès de onze sites en ligne révèlent un taux d'anomalies de 84% par rapport à la réglementation relative à l'information délivrée au consommateur et aux conditions d'exécution des contrats, ainsi qu'au regard de la loyauté des pratiques commerciales.



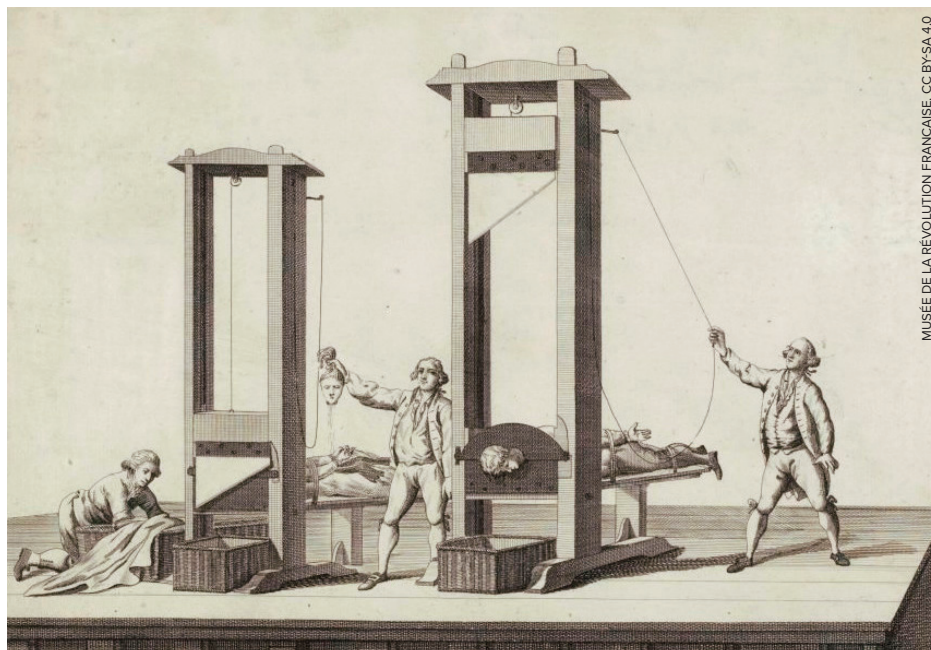
Il y a quarante ans : l'abolition de la peine de mort

Si la peine de mort est aujourd'hui minoritaire dans les constitutions des États membres des Nations unies, le chemin fut long, tel en France, avant de parvenir à mettre hors la loi cette sanction pénale d'un autre âge.

Le dernier guillotiné en France fut Hamida Djandoubi, le 10 septembre 1977. Qui s'en souvient ! La « patrie des droits de l'Homme » n'a guère été en

9 octobre 1981

Avec près de deux siècles de retard sur le premier pays abolitionniste, la France a supprimé la peine capitale le 9 octobre 1981. Cela faisait partie des promesses de campagne du candidat Mitterrand. Le 26 août, en Conseil des ministres, il charge son garde des Sceaux, l'avocat Robert Badinter, de s'en occuper. Après deux jours de débats, la loi est votée par l'Assemblée nationale le 18 septembre par 363 voix contre 117, puis le 30 septembre par le Sénat par 160 voix contre 126.



MUSÉE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, CC BY-SA 4.0

De conception française, la guillotine fut utilisée du 25 avril 1792 au 10 septembre 1977.

pointe dans le mouvement d'abolition. Le premier pays à supprimer la peine de mort fut le grand-duché de Toscane dès 1786, suivi par le royaume de Tahiti en 1824, le Venezuela en 1863, le Portugal en 1867, les Pays-Bas en 1880, le royaume du Tibet en 1898. Le Canada seulement en 1976, feu la RDA en 1987 et la Russie en 2009. Quant aux États-Unis, seuls vingt-trois États sur cinquante l'ont abolie et les autres pratiquent toujours massivement les couloirs de la mort, la chaise électrique, les injections létales longues. Sans oublier la Chine, championne du monde toutes catégories des exécutions judiciaires.

Dans l'ancien royaume de France les mises à mort étaient nombreuses et variées. Quand l'individu était condamné à la pendaison ou à la décapitation par l'épée ou la hache, il pouvait s'estimer heureux. Pour les hérétiques c'était le bûcher, les brigands la roue, les faux-monnayeurs l'huile bouillante et la haute trahison l'écartèlement.

En débat depuis le XVIII^e siècle

Le 30 mai 1791, Lepeltier de Saint Fargeau propose à la Constituante d'abolir la peine de mort. Il est à l'époque soutenu par Robespierre ! Mais le 6 octobre, cette assemblée la main-

tient, supprimant simplement la torture. C'est ainsi que dans le code pénal français, à l'article 12, sera inscrit jusqu'en 1981 : « *Tout condamné à mort aura la tête tranchée* », sauf les militaires qui seront fusillés.

En 1829, Victor Hugo relance la campagne abolitionniste, suivi en 1848 par Lamartine. Durant son mandat (1906-1913), le président de la République Armand Fallières gracier tous « ses » condamnés à mort. Le 24 juin 1939, un décret-loi met fin aux exécutions capitales publiques dans la rue, devant la porte de la prison. Elles auront désormais lieu en catimini, au petit matin, dans la cour des prisons. En 1957, Albert Camus et Arthur Koestler publient *Réflexions sur la peine capitale*, ne recevant aucun écho. La V^e République va guillotiner dix-neuf droits communs de 1958 à 1981, dont les plus célèbres sont Christian Ranucci en 1976, Buffet et Bontems en 1972. Quand l'abolition a été votée, l'opinion publique était favorable à 62% à la peine de mort, contre 56% en 1975 et 39% en 1969. Une augmentation qui, pour les observateurs, est due à la politisation et à la médiatisation du phénomène de l'insécurité.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale

Grégory Joron, nouveau secrétaire général d'Unité SGP Police-FO

« Pour la protection et la reconnaissance des policiers »

Engagé syndicalement pour « défendre les autres », porter les revendications de ses collègues « flics », Grégory Joron, 45 ans, a été élu secrétaire général du syndicat Unité SGP Police-FO le 29 juin.

Il a exercé différents jobs, y compris disc-jockey dans des stations de ski..., avant un virage complet il y a plus de vingt ans : Grégory Joron est devenu CRS. Ardennais, marié et père de deux enfants, il a exercé à Lyon pendant onze ans, affecté à des missions de maintien de l'ordre. Dès 2002 il découvre le syndicalisme, rejoint FO en 2010 et endosse rapidement des responsabilités : délégué national puis secrétaire national, puis secrétaire général adjoint du syndicat, devenu entre-temps, en 2013, Unité SGP Police-FO par la fusion de deux structures. « Aujourd'hui notre syndicat [majoritaire aux élections de 2018, NDLR] est incontournable, les pouvoirs publics savent qu'on peut mobiliser. » Greg, ainsi que l'appellent ses camarades, a participé à porter les revendications de FO au Beauvau de la sécurité, organisé depuis février en amont de la loi de programmation pour 2022. L'exécutif vient d'annoncer des mesures, dont la hausse du budget du ministère de l'Intérieur, portée à 1,5 milliard d'euros. Pour autant, souligne le militant, tout n'est pas réglé. Il faudra notamment « parler du lien entre le flic et son administration ». La protection fonctionnelle des policiers et la reconnaissance du travail qu'ils effectuent en font partie. « L'offre de protection n'est pas à la hauteur, que le policier soit victime ou mis en cause. » FO demande que tout cela soit cadré.

« Le gouvernement doit écouter l'expression du terrain »

Plus largement, note Grégory, si depuis quelques années des avancées ont été obtenues (matériel, indemnités, effectifs,...), l'exercice

du métier de policier demeure dégradé, notamment par la surcharge de travail, la pression permanente... Au sein de la filière judiciaire par exemple, les personnels, faute d'effectifs suffisants, sont « sous l'eau », traitant chacun 300 à 400 dossiers de plainte. Quant au devoir de rendement, à la politique du chiffre, « infantilissante pour les agents », elle existe toujours, « preuve en est l'existence de la prime pour résultats exceptionnels! ». Pour le secrétaire général, le gou-

vernement doit écouter pleinement « l'expression du terrain, de ses besoins et en tous domaines ». Par exemple sur le plan du matériel, lequel doit s'adapter aux missions, et non le contraire, ou encore en matière de gestion RH. Ainsi, « quand le mouvement de mutations sort le 16 juillet pour des affectations au 1^{er} septembre, comment s'organiser au plan familial? Cela participe du manque de reconnaissance », peste Greg Joron, FO demandant par ailleurs des « repères, de la lisibilité dans la carrière », et une gestion

prévisionnelle des postes. Des discussions sur les « leviers de fidélisation » des personnels, ce qui nécessite une vraie reconnaissance salariale, insiste FO, ainsi que sur les cycles horaires, revendication du syndicat depuis de longues années, auront lieu prochainement avec le ministère. Militant aussi pour la reconnaissance du travail des agents de soutien (policiers adjoints, administratifs, techniques), FO demande une amélioration indemnitaire, « c'est une question de justice sociale ». Enfin, « vouloir créer des formations partagées pour développer les échanges entre les différents corps, c'est bien, mais encore faut-il que les policiers disposent de temps... or pour l'instant ils n'en ont pas! Il faut donc améliorer les conditions pour qu'ils en aient ».



Valérie Forgeront

L'info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

« Quel est le véritable enjeu de la réforme ? C'est de garantir aux salariés d'un secteur public ou privé une même qualité de travail, une même sécurité, une même reconnaissance sociale », explique Jean-Louis Baudry, secrétaire général de la confédération FO.

La réforme a été votée au sein de la confédération FO, à l'unanimité, après une séance de travail qui a permis de définir les objectifs de la réforme.

Philippe Trépo, leader de FO au sein de la CGT, a déclaré : « C'est une victoire pour les salariés du public et du privé. C'est une victoire pour la France entière. C'est une victoire pour la justice sociale. »

Il a également souligné que cette réforme est une victoire pour la France entière, car elle garantit à tous les salariés une même qualité de travail, une même sécurité, une même reconnaissance sociale.



Grande mobilisation des salariés publics



ABONNEZ

vous

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal : ☎ : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : ☐ Tarif adhérent (18 €) : ☐ Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) : ☐

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14